

TRAVAUX DE SECURISATION ROUTIERE

**DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DGE 2009 ET AU DEPARTEMENT
AU TITRE DE LA REPARTITION DU MONTANT DES AMENDES DE POLICE :**
(Annule et remplace la délibération n° 15/09 du 3 février 2009)

L'an deux mille neuf, le dix-sept mars, à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie, en session ordinaire du mois de mars et sous la présidence de M. Léopold MEYNAUD, Maire.

Date de convocation : 13 mars 2009

Nombre de membres élus : 23 (2 démissions effectives le 27 mars 2008)

Nombre de membres convoqués : 21

Etaient présents : (15) M. Léopold MEYNAUD, Maire ;

M. Richard BELLET, M. Jean Claude ALLEGRE, M. André SIGNOURET, M. Joaquim BRUNET, Mme Danielle MICHEL, M. Daniel FAVETIER, Adjoint ;

M. Jean Claude FREYCHET, Mme Christine TRAMIER, Mme Claire PHILIPPE, Mme Sylviane MAUTOUCHET, M. Fabien MONTANARI, M. Gines CEREZUELA, M. Gilles ROGIER, M. Thierry BLOUVAC.

Etaient absents : (6) Mme Isabelle BRUSSET (procuration à M. Bellet), M. Pierre VALLET (procuration à M. Montanari), Mme Karine PEBRE (procuration à Mme Mautouchet), Mme Béatrice VIAL (procuration Mme Philippe). M. Eric SALVI (procuration à M. Freychet), M. Gérard MARCELLIN (excusé).

Secrétaire de séance : Mme Claire PHILIPPE

Assistaient également à la réunion : M. Xavier ROBERT, Directeur Général des Services, Mlle Chloé PELLERIN, Directrice des Services Techniques par intérim.

Date d'affichage : 18 Mars 2009.

Monsieur Vallet informe le Conseil que les aides de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement sont attribuées par décision du Préfet après examen des dossiers présentés par les communes.

Les catégories d'opérations pouvant être retenues et les taux de subvention sont fixés par une commission composée de représentant des maires et présidents de groupements de communes éligibles à la D.G.E.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une réflexion a été menée lors des différentes commissions sécurité/voirie afin de sécuriser les axes principaux de la commune de CAROMB.

Pour l'année 2009, un programme a été établi fixant les priorités suivantes :

Désignation	Montant € HT
Réalisation de chicanes urbaines sur la RD 13 en entrée d'agglomération Route de Carpentras	30 000,00
Réalisation d'une petite chicane urbaine sur la RD 13 entre le panneau d'entrée de ville et le rond point de la Cave	10 000,00
Feu tricolore sur l'axe de la RD 13 dans l'allée des Pins	7 800,00
Sécurisation du carrefour entre la RD 13 et la RD 55 en centre village au niveau de l'église avec installation de feux tricolores	13 600,00
Réalisation d'un aménagement visant à réduire la vitesse des véhicules en agglomération sur la RD 974 Route de Mazan	10 000,00
Modification du carrefour de la Baisse et de la RD 55 Route de Modène	1 500,00
Sécurisation de l'ancien chemin de Carpentras avec création de marquage au sol alterné avec places de parking	6 000,00
TOTAL HT	78 900,00

Le montant estimatif des travaux s'élève à **78 900,00 € HT**

Monsieur Pierre VALLET propose de solliciter auprès de Madame le Sous-Préfet une aide financière à la réalisation de ces travaux dans le cadre du programme DGE 2009, de solliciter le Conseil Général au titre des amendes de police et d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Etat <i>(DGE)</i>	35 %	27 615,00	€ H.T
-----------------------------	------	-----------	-------

Conseil Général <i>Au titre de la répartition du montant des amendes de police</i>	22,18 %	17 500,00	€ HT
		<i>(50 % de la dépense subventionnable totale, soit 35 000 €)</i>	

Commune	42,82 %	33 785,00	€ HT
----------------	---------	-----------	------

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur Pierre VALLET et après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'APPROUVER les projets de travaux de sécurisation ci-dessus

DE SOLLICITER auprès de Madame le Sous-Préfet, une aide financière nécessaire à la réalisation de ces travaux,

DE SOLLICITER auprès du Conseil Général une aide financière nécessaire à la réalisation de ces travaux,

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel suivant :

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX : 78 900,00 € H.T

Etat <i>DGE</i>	35 %	27 615,00	€ H.T
----------------------------------	-------------	------------------	--------------

Conseil Général <i>Au titre de la répartition du montant des amendes de police</i>	22,18 %	17 500,00	€ HT
		<i>(50 % de la dépense subventionnable totale, soit 35 000 €)</i>	

Commune	42,82 %	33 785,00	€ HT
----------------	----------------	------------------	-------------

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

A CAROMB, Transmise le 24 mars 2009.

Le Maire,
Léopold MEYNAUD